

LE JOURNAL LYONNAIS



PARAISANT TOUS LES JOURS

ABONNEMENTS & VENTE
32, Rue de Lyon, 32

ABONNEMENTS } LYON ET RHONE. — Trois mois, 6 fr. Six mois, 12 fr. Un an, 24 fr.
DÉPARTEMENTS. — — — — — 8 — — — — — 15 — — — — — 30

ADMINISTRATION & RÉDACTION
3, Rue Stella, 3

LE DRAPEAU BLANC

Le comte de Chambord vient de publier un manifeste qui se termine par ces mots :

« Français,
Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV. »

HENRI.

Chambord, 5 juillet 1871.

Et qui contient cette phrase :

« Nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle. »

Ainsi, d'un trait de plume, le chef héréditaire de la famille de Bourbon supprime de l'histoire de France la période qui s'étend de 1789 à 1871.

Au lieu de s'irriter contre cette prétention, au lieu de récriminer, il convient, croyons-nous, de remercier le comte de Chambord de sa franchise.

Son manifeste est purement et simplement une abdication.

En effet, aucune puissance, ni humaine ni divine, ne peut faire ce qui a été ne soit pas.

Un peuple est solidaire de ses actes de génération en génération.

Il est possible que ceux-là expient et réparent, qui ne sont pas coupables; mais les actes subsistent et produisent leurs conséquences logiques.

Vouloir retourner de quatre-vingts ans en arrière, c'est commettre une monstruosité historique contre laquelle le bon sens se révolte; c'est se montrer révolutionnaire à rebours; c'est être aussi puérilement fanatique que les hommes de 1793, pour lesquels l'histoire commençait à l'an I^{er} de la République.

Certes, nous ne nions pas que le drapeau blanc ait été glorieux et respecté. C'est sous son ombre que Louis XI et Richelieu ont entrepris l'abaissement de la noblesse et l'émanicipation des travailleurs; c'est avec le drapeau blanc que les armées de Louis XIV ont parcouru l'Europe; mais aussi c'est le drapeau blanc qui a couvert les hontes du Parc-aux-Cerfs.

Non: il ne faut pas remonter le

cours de l'histoire, aujourd'hui surtout, dans la phase laborieuse de la régénération que nous traversons.

Le vieux monde, dont le drapeau blanc était le symbole, a disparu avec les privilèges de castes et les antagonismes de race.

Le monde nouveau a adopté le drapeau aux trois glorieuses couleurs, reflet des trois États: Peuple, noblesse et tiers-état ou bourgeoisie.

L'égalité politique, conquête de 1789, elle est écrite sur le drapeau de la France. N'y touchons pas.

Gardons-le au contraire précieusement; c'est un talisman; c'est le signe de l'union de tous les cœurs dans le grand œuvre de la libération de la patrie; c'est le gage de l'avenir.

Il n'y a plus aujourd'hui ni castes, ni privilèges en France; tous, nous sommes égaux devant la loi et le suffrage universel.

Arborer le drapeau blanc, c'est donner le droit révolutionnaire d'arborer le drapeau rouge.

La France ne veut ni l'un ni l'autre; elle veut le drapeau tricolore qui est l'image symbolique de l'égalité; les partisans de la légitimité l'ont si bien compris, qu'ils abandonnent le comte de Chambord.

Nos correspondances de Versailles nous apportent cette bonne nouvelle de la dissolution du parti légitimiste.

Nous croyons, nous, que le manifeste sera profitable à la cause républicaine et complètera l'effet des récentes élections.

Un autre point de vue que nous ne devons pas négliger est tout personnel au comte de Chambord.

Tout le monde sait que ce prince aime sa tranquillité par-dessus toute chose. Il a lancé très-probablement son manifeste pour se débarrasser à tout jamais des tracasseries du rôle de prétendant qui lui était imposé par ses partisans.

Cette opinion est fort accréditée parmi les hommes qui, depuis vingt ans, étaient restés fidèles à la légitimité.

Aujourd'hui, ils s'arrêtent dans la voie fatale de la restauration; ils se fondront, après quelques hésitations, peut-être; mais ils se fondront certainement dans le grand parti du pro-

grès, le grand parti de la France, qui s'est rallié franchement et définitivement à la République.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 10 juillet 1871.

Le Journal officiel publie l'arrêté qui fixe définitivement au 23 juillet les élections municipales de Paris.

Tous les journaux constatent l'importance de la note qui a été envoyée de Versailles, par les membres de la droite de l'Assemblée nationale, aux organes légitimistes, disant que le parti légitimiste n'existe plus.

Paris, 10 juillet 1871.

Il est inexact que les députés légitimistes soient démissionnaires.

Une commission a été nommée pour le règlement de conflits entre Français et Prussiens. Chaque nation y sera représentée par trois membres. M. Thiers a visité l'Élysée. Gambetta défendra Rochefort.

LE MANIFESTE DE LA DROITE

Voici le texte de la note ci-dessus visée et à laquelle adhèrent les journaux légitimistes les plus avancés du parti, y compris la *Décentralisation* de Lyon :

« Les inspirations personnelles de « le comte de Chambord lui appartiennent. De quelque manière qu'on « les juge, on ne leur contestera pas « un caractère de sincérité allant jus- « qu'au sacrifice et qui inspirent le « respect. »

« Après comme avant ce grave do- « cument, les hommes attachés à la « monarchie héréditaire et représen- « tative, parce qu'ils y voient une ga- « rantie de salut pour le pays, reste- « ront dévoués aux intérêts de la « France et à ses libertés. »

« Pleins de déférence pour ses vo- « lontés, ils ne se séparent pas du « drapeau qu'elle s'est donnée, dra- « peau illustré par le courage de ses « soldats et qui est devenu par oppo- « sition à l'étendard sanglant de la « monarchie, le drapeau de l'ordre so- « cial. »

Feuilleton du JOURNAL LYONNAIS

UN DUEL EN CRIMÉE

II

— Trois mois.

— Avant d'y arriver, vous aviez déjà eu occasion d'entendre discuter l'expédition ?

— Oh ! à Lyon, tout le monde supposait que Sébastopol serait pris d'un jour à l'autre.

— Pendant ce temps — ajouta Perrin — nous étions ici à croquer le marmot. A la tranchée, passe encore; mais au camp que faire pendant vingt-quatre heures ? Brugeret, je vous donne la mesure de notre ennui, en vous disant que notre plus grande distraction, c'était d'aller tous les soirs au camp du 27^e chasseurs, boire du champagne fabriqué à Kamiesch avec

du tartre et de l'eau de Seltz. Pour les jeunes gens qui se flattent de ne pas être des abrutis.

Ce fut une transition toute naturelle pour rappeler les ennuis et les fatigues de la vie du camp.

Brugeret souriait avec quelque dédain au récit des escapades de ses compagnons.

— Vous avez été plus à plaindre que je ne pensais, dit-il enfin.

— Il est de fait, répliqua le capitaine, qu'avec votre tête à la Van-Dyck, soit dit sans vous flatter, vous avez dû en faire de ces malheureuses dans notre beau pays de France.

— Hé ! hé ! ni trop, ni trop peu, on n'a pas à se plaindre, fit Brugeret, d'un petit air conquérant en retroussant sa moustache.

— Sans être indiscret, pourrait-on vous demander le récit de quelque-une de vos aventures ? dit Perrin. Pour nous, exilés depuis plus d'un an, votre histoire serait comme le récit du bon temps d'autrefois.

— Je n'y vois pas d'inconvénient,

répliqua Brugeret. Puisque cela vous plaît, écoutez ce qui m'est arrivé à l'une de mes dernières étapes.

— Un verre de punch avant de commencer, dit Payelle; après nous serons tout oreilles. Je ne me crois pas sorcier, Brugeret; pourtant, je gagerais que vous nous ménagez une seconde édition du *veni, vidi, vici* de César.

Le verre de punch fut bu « aux amours envolées »; les joyeux convives allumèrent de nouveaux cigares, et Brugeret, le sourire aux lèvres, commença le récit suivant :

J'avoue qu'en quittant Lyon pour le camp du Pas-des-Lanciers, j'étais quelque peu humilié.

C'était la première fois qu'il m'arrivait de quitter une garnison sans être obligé de sécher les larmes de plusieurs belles explorées. Mais je me consolais de cette note à l'encre rouge sur mon carnet à souvenirs, en me jurant de me rattraper avant mon embarquement. Et j'ai tenu parole.

— A vous en croire, dit Perrin ma-

licieusement, votre dernier voyage aurait été une marche triomphale ?

— A peu près, sauf l'ovation, que je n'ambitionnais pas, du reste: en amour, le mystère est la première condition du succès. Je ne vous cacherai pas, toutefois, que ces aventures avaient quelque chose d'unique qui leur enleva bientôt une partie de leur charme.

Une seule fois il m'est arrivé de faire une vraie conquête que j'aurais certainement manquée si j'avais été un amoureux transi. Je m'exaltai. Il s'agissait d'un tendron de dix-huit ans que le mariage n'avait pas encore aguerri.

— La pauvre colombe ! fit Payelle. elle ne savait pas à quel épervier elle avait affaire.

— Pas si colombe que vous croyez. Écoutez : nous venions d'arriver à Aix...

— A Aix ? s'écria de Valgueil, tressaillant sur son pliant.

— En Provence, ajouta le narrateur gaiement, je vois que cela vous

LES IMPÔTS NOUVEAUX

L'Assemblée nationale a adopté, le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Les droits sur les sucres de toute origine sont augmentés de trois dixièmes.

Art. 2. — Les sucres extraits, par les procédés barytiques des mélasses dites épuisées, sont assujettis à un droit de 15 francs les 100 kilogrammes, décimes compris.

Art. 3. — Les mélasses non destinées à la distillation ayant 50 O/0 au moins de richesse saccharine, acquitteront un droit de 18 fr. 60 les 100 kilogrammes.

Art. 4. — Les glucoses à l'état de sirop et à l'état concret acquitteront un droit de 10 fr. les 100 kil., décimes compris.

Art. 5. — Café en fèves: des pays hors d'Europe, y compris les possessions françaises, 150 fr. les 100 kil.; d'ailleurs, 100 kil.

Café torréfié ou moulu, 200 fr. les 100 kil.

Art. 6. — Chicorée brûlée ou moulu, 55 fr. les 100 kil.

Art. 7. — Thé: des pays hors d'Europe, 200 fr. les 100 kil.; d'ailleurs, 200 fr. les 100 kil.

Art. 8. — Cacaos en fèves: des pays hors d'Europe, y compris les possessions françaises, 100 fr. les 100 kil.; d'ailleurs, 120 fr. les 100 kil.

Art. 9. — Chocolat et cacao broyé, 160 francs les 100 kil.

Art. 10. — Poivre, piment, girofle, cannelle, cassia lignea, muscades en coques: des pays hors d'Europe, y compris les possessions françaises, 200 fr. les 100 kil.; d'ailleurs, 240 francs les 100 kilogrammes.

Art. 11. — Muscades sans coques et macis: des pays hors d'Europe, y compris les possessions françaises, 300 fr. les 100 kil.; d'ailleurs, 350 fr. les 100 kil.

Art. 12. — Vanille de toute origine, 4 fr. le kilog.

Art. 13. — Vins autres que de liqueurs, 5 fr. l'hectolitre; vins de liqueurs, 20 fr. l'hectolitre.

Art. 14. — Alcools: eaux-de-vie en bouteilles, 30 fr. l'hectolitre de liquide; en fûts, 30 fr. l'hectolitre d'alcool pur. — Alcools autres, 30 fr. l'hectolitre d'alcool pur.

Art. 15. — Liqueurs, 35 fr. l'hectolitre de liquide.

Art. 16. — Tabacs et cigarettes dont l'importation est autorisée pour le compte des particuliers, 35 fr. par kilogramme.

Art. 17. — Huile de pétrole et huile de schiste venant de l'étranger: à l'état brut, des pays hors d'Europe, 20 fr. les 100 kilogrammes; d'ailleurs, 25 fr. les 100 kilogrammes.

Espace des pays hors d'Europe, 32 fr. les 100 kilogrammes; d'ailleurs 17 fr. les 100 kilog.

Essence de pétrole des pays, hors d'Europe, 40 fr. les 100 kilogrammes; d'ailleurs, 45 fr. les 100 kilogrammes.

Délibéré en séance publique à Versailles, le huit juillet mil huit cent soixante-onze.

Le président, JULES GRÉVY.

Les secrétaires:

Paul Bethmont, marquis de Castellane, vicomte de Meaux, N. Johnston, baron de Barante.

Le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française,

Le ministre des finances,

POUYER-QUERTIER.

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris, le 9 juillet 1871.

Les arrestations de communeux se continuent très-activement. Chaque jour, la police met la main sur un nombre plus ou moins considérable de ces sinistres fantaisistes et de leurs acolytes.

Dans la maison qui fait le coin de la rue Saint-Jacques et de la rue de la Parcheminerie, on a mis la main sur un individu qu'on croit être le caissier principal du délégué aux finances Jourde.

Cet individu n'avait pas perdu son temps au ministère des finances. On a trouvé chez lui pour plus de 300,000 francs de valeurs diverses et de bons du Trésor.

La police avait réussi également, dit-on, à arrêter, à Saint-Denis, le trop fameux Landeck, qui était allé à Marseille, avec l'assassin Mégy, organiser la tentative insurrectionnelle du mois de mars. Mais il paraît que les bons amis des communeux, les Prussiens, sont intervenus pour le faire échapper. On assure que les gendarmes qui l'escortaient, et qui voulaient passer en armes sur la zone militaire allemande, ont été arrêtés par des Bavarois qui ont voulu les désarmer. Pendant le conflit, Landeck aurait réussi à prendre la fuite.

Plusieurs arrestations ont été faites dans les hôtels meublés du deuxième arrondissement.

Avant-hier, à sept heures et demie du soir, M. Lainé, capitaine au 13e bataillon des mobiles de la Seine, a fait opérer l'arrestation du nommé Delshens (Marie-Louis), âgé de 43 ans, né à Aubin (Aveyron), exerçant la profession de tourneur-mécanicien et ayant son domicile à Paris, rue Traverse, 21.

Cet honnête citoyen cumulait, sous la Commune, les fonctions de capitaine d'état-major de la garde nationale et de directeur de l'École des Mines.

Il s'occupait encore de la fabrication des obus, dont une certaine quantité a été trouvée à son domicile.

Cet homme se disposait à quitter Paris, porteur d'un passeport pour Autun, obtenu en ne sait comment, lorsqu'il a été reconnu, à la gare Montparnasse, par le capitaine Lainé.

Un nommé Thierry, arrêté avant-hier dans un hôtel garni du square Montholon, n'était ni plus ni moins qu'un officier de l'armée, mis en non activité le 4 mai dernier à Versailles. Il était venu immédiatement à Paris se mettre au service de la Commune et avait eu, même après la leçon donnée par le roi à Versailles, un mois de demi-solde.

Il y est retourné, cette fois, pour régler sans doute son compte définitivement.

Cinquante individus environ ont été arrêtés à Belleville et à La Villette; plusieurs sont inculpés d'avoir tiré des fenêtres sur des soldats qui passaient. Presque tous ont fait partie des bataillons fédérés de marche, dans lesquels plusieurs ont eu des grades.

M. D., capitaine de frégate, chef de division au ministère de la marine et des colonies, suivait, vers dix heures du matin, la rue de Rivoli, quand il remarqua un individu qui semblait chercher à se dissimuler, et dont le visage, malgré certains changements, ne lui était pas inconnu.

Rassemblant ses souvenirs, il finit par se rappeler que cet homme, qu'il continuait de suivre sans affectation, n'était autre qu'un des employés sous ses ordres, le nommé Carle Basset, âgé de quarante-trois ans, ancien mécanicien, spécialement attaché au bureau des charbonnages.

Cet homme était tourmenté par le démon de l'ambition. Sans cesse, dit le Droit, il se plaignait qu'on ne rendait pas justice à son mérite et qu'on le laissait languir dans un poste inférieur, tandis qu'il pouvait rendre de grands services à l'Etat.

Le 18 mars arriva comme la réalisation de l'axiome de M. de Bismarck: « La force prime le droit. » Basset montra plus d'audace, éleva avec insolence ses réclamations et chercha à M. D... de vraies querelles d'Allemand, sous prétexte qu'on ne lui accordait pas assez d'avancement. Il menaçait même de le dénoncer à la Commune, et M. D... prit cette menace au sérieux à tel point qu'il chercha aussitôt à sortir de Paris. Il y parvint, non sans peine, et se réfugia à Versailles.

D'autres employés supérieurs avaient fait de même. Se voyant ainsi dégagé de toute surveillance, Basset se déclara hautement partisan de l'insurrection. Il s'empara, dans les archives du ministère, de différents documents qu'il fit publier dans le journal: le Cri du Peuple, auquel il collaborait.

A ses idées ambitieuses, l'ancien mécanicien, qui ne manquait pas d'un certain talent, joignait la toquade des inventions.

Chaque jour sortaient en bloc, de son cerveau, des systèmes complets d'armement, et sous le gouvernement de la défense nationale, il avait assailli de ses projets les bureaux de la guerre.

La Commune était plus disposée à l'écouter. Comme elle n'avait pas d'emploi administratif à lui offrir, elle lui proposa celui de directeur général des blindages de Paris. Il accepta avec enthousiasme.

Il entra immédiatement en fonctions. Il blinda les canons, les mitrailleuses. Il voulut blinder le pont d'Auteuil, le pont Napoléon et même les forts, au moyen de plaques superposées comme des écailles de poisson. Il eût au besoin blindé l'Hôtel-de-Ville, et plus encore, la butte Montmartre.

Ce qui est plus sérieux, c'est qu'il dirigea, parait-il, la fabrication des plaques pour les locomotives et les wagons blindés, qui malheureusement causèrent aux troupes de l'ordre des pertes trop réelles.

Arrêté, d'après les indications de son

ancien chef de division, il a été, à la suite des constatations, mis à la disposition de la justice.

On écrit de Niort (Deux-Sèvres):

Deux trains de prisonniers insurgés ont traversé notre gare hier et avant-hier soir.

Le premier train contenait quatre cents insurgés, le second trois cents. Ils étaient placés sous la surveillance de nombreux gardes de Paris, et dirigés sur l'île d'Oleron.

Ces prisonniers avaient un aspect moins repoussant que ceux qu'il nous a été permis de voir jusqu'à ce jour. Ils portaient, en général, des blouses déchirées et maculées par la boue, mais il était facile de voir que ces blouses ou ces paletots n'étaient ni de vieilles loques, ni de ces vêtements rapiécés qu'on ne ramasserait pas dans la rue. Les physionomies de ces insurgés étaient plus calmes et n'offraient pas ces traits hideux et menaçants qu'on ne trouve qu'au bagne.

Parmi les prisonniers qui ont traversé notre gare, mercredi soir, on a surtout remarqué un colonel fédéré, portant à la boutonnière deux ou trois décorations. C'était le citoyen Saint-Hilaire, colonel-fondateur des Vengeurs de Paris.

Ancien sous-officier de chasseurs à pied, dont les feuilles de livret de punitions n'ont pas, hélas! la blancheur du lys, il avait été, pendant la guerre, sergent-major dans les éclaireurs Lafon-Mocquart, puis capitaine à l'armée des Vosges.

Il fit appel, par voie d'affiche, à ses anciens compagnons d'armes, dès l'avènement de la Commune.

Le citoyen Saint-Hilaire a été arrêté dans une gare de la ligne de Lyon, encore occupée par les Allemands.

Quelques-uns de ceux-ci visitaient le train qui l'emportait. On lui demanda ses papiers. Croyant pouvoir encore compter sur les Prussiens, il répondit: « Je n'en ai pas, mais je suis Saint-Hilaire, colonel-fondateur des Vengeurs de Paris. » Il s'imaginait qu'il trouverait là des protecteurs, mais on le détrompa en le dirigeant sur Versailles.

On a trouvé sur lui plusieurs milliers de francs en or. Il est maintenant à l'île d'Oleron.

LA POPULATION DE PARIS

Au moment où l'Assemblée nationale fait rechercher les causes de l'insurrection, il y a quelque intérêt à connaître quelle était la composition de la population parisienne au 4 septembre.

D'après le recensement, les commerçants, les industriels, les hommes de professions libérales, forment un effectif de 238,225 personnes. Ceci est l'élément supérieur de la société.

Immédiatement au-dessous de ce degré viennent les employés de tous grades, au nombre de 108,057; puis 306,084 ouvriers, et enfin 29,541 domestiques.

Les autres individus qui complètent le chiffre de la population parisienne, vivent exclusivement du travail des trois classes que je viens d'énumérer.

Enfin, il y a à Paris une population dont la surveillance continuelle est indispensable dans l'intérêt de la tranquillité. Paris a perpétuellement, outre 2,500

prisonniers et prisonnières environ détenus dans ses prisons, 2,986 domestiques mâles et 4,816 bonnes sans place.

Il y a toujours, au moins, sur le territoire de Paris, 1,173 employés et 1,568 employés, se trouvant momentanément sans emploi. 229 vagabonds, avec 1,491 filles publiques, complètent l'élément infime de la population.

Les indigents étaient au nombre de 101,570.

Enfin, au moment où la guerre fut déclarée, nous avions à Paris 30,456 Allemands.

COURRIER DE PARIS

Paris, 9 juillet 1871.

On annonce, pour le 23 de ce mois, les élections du conseil municipal de Paris. Ces élections seront faites, en conformité de la loi du 14 avril 1871, par quartier. Chaque quartier nommera au scrutin individuel un seul membre du conseil municipal; comme il y a 80 quartiers, il y aura 80 conseillers municipaux.

La division des arrondissements en quatre quartiers est fort ancienne; elle n'avait guère eu jusqu'à présent d'autre intérêt que de fixer l'étendue du ressort des commissaires de police.

Les quartiers sont très inégalement peuplés, ce qui avait fait hésiter l'Assemblée nationale et à leur attribuer à chacun et uniformément un conseiller; mais on a pensé qu'il fallait considérer le conseil municipal de Paris de la même façon qu'on a considéré les conseils généraux des départements, composés d'un conseiller par canton, qu'elle que soit d'ailleurs la population du canton.

Le quartier qui occupe la surface la plus étendue est le quartier des carrières d'Amérique, dans le 19e arrondissement; il a une superficie de 41 hectares; le quartier qui occupe la surface la plus petite est le quartier Gaillon, dans le 2e arrondissement; il a une superficie de 1 hectare 920 ares.

Comme population, les différences sont également sensibles: le quartier le plus peuplé est le quartier de la Roquette, dans le 11e arrondissement, avec 49,000 habitants, et le quartier le moins peuplé est le quartier de la Porte-Dauphine, dans le 16e arrondissement, avec 4,400 habitants.

Le jardin des Tuileries a été rendu aujourd'hui au public.

C'était hier, le 8 juillet, le jour de terme pour les petites bourses.

En vertu de la loi sur les loyers, un grand nombre de locataires ont été expulsés dès midi, et jetés sans abri sur le pavé de Paris.

C'était, dans certains quartiers, une procession lamentable que celle de ces pauvres gens allant solliciter l'intervention des maires et des juges de paix, impuissants à les protéger.

Le plus triste, c'est que ce n'est là que le commencement des difficultés innombrables créées comme à plaisir par la nouvelle loi.

Les désastres causés par le bombardement à Passy et à Auteuil sont plus considérables qu'on ne le croit. Ainsi rue Fontaine et rue de la Pompe il y a près de quinze maisons dont les différents étages

intéresse; vous devez avoir effeuillé par là quelque blanche Marguerite.

— Non, répondit de Valgueil, prêtant toute son attention au récit.

— Ce jour-là, reprit Burgeret, mon fourrier m'avait averti, en me donnant mon billet de logement, qu'il me faudrait me contenter de ma place au feu et de la chandelle; je ne devais trouver au logis qu'une vieille dame et une servante taillée sur l'ancien patron rébarbatif.

— Une vieille dame! lui dis-je, mais vous n'avez donc pas songé que c'était notre dernière étape?

— Pas moyen de faire autrement.

Mon gîte était situé dans une des rues avoisinant le Cours. La maison, à balcon, avait fort belle apparence; je me souviens même qu'au-dessus du portail était un écusson que j'essayai de déchiffrer.

Pendant cette dernière phrase, de Valgueil, dont les yeux brillaient comme des escarboucles, s'était lentement tourné du côté gauche, pour me regarder face à son vis-à-vis, qui

ne s'aperçut pas du mouvement, et continua:

— La vieille dame dont m'avait parlé mon fourrier me reçut avec beaucoup de bonne grâce et me dit que toute sa maison était à ma disposition. Je n'aurais qu'à sonner, on me donnerait tout ce que je demanderais. Je la remerciai de ses offres aimables et je montai dans ma chambre, au second. Vers quatre heures du soir, je sortais frais et dispos pour me rendre au café. En dépassant le seuil de la porte écussonnée, je vis tomber autour de moi et sur mes épaules une poignée de feuilles de rose.

— C'était sans doute la vieille dame qui nettoyait ses vases à fleurs, interrompit Narbert.

— Non. En levant la tête j'aperçus sur le balcon une adorable jeune fille blonde, qui me souriait des yeux et me faisait la moue, comme si elle eût voulu me dire: Comment! vous sortez sans venir causer un peu avec les

dames de la maison; ce n'est pas gentil.

— Quel merveilleux observateur que la vanité! fit Perrin sentencieusement.

— Je saluai, et ramassant ensuite les feuilles de rose restées sur ma tunique, j'envoyai un baiser à la blonde enfant. Elle se mit à rire, feignant de se cacher la figure avec le bouquet qu'elle tenait à la main.

Nous partions au point du jour le lendemain; je n'avais donc pas le temps de filer le parfait amour. Au risque d'être battu, il fallait enlever la place d'assaut. Dès que les deux dames firent mine de désertir le cours, je les devançai, afin d'être rentré avant elles. Sous prétexte de prendre congé, j'espérais avoir l'occasion de plaider ma cause et d'apprendre jusqu'à quel point je pouvais être hardi avec ma belle inconnue. La servante, habilement questionnée, m'indiqua sans le vouloir, l'appartement de la jeune fille; mais lorsque les deux promeneuses rentrèrent, mon héroïne se

contenta de me regarder; elle ne se mêla pas à la courte conversation que j'eus avec la vieille dame.

Un peu après dix heures, par ma porte, laissée entr'ouverte, je vis la jeune fille entrer avec la servante dans la chambre en face de la mienne. La servante ressortit bientôt, et je remarquai avec un vif plaisir que ma voisine ne fermait pas sa porte à clef et ne mettait aucun verrou. Je n'ai pas besoin de vous en dire plus long; vous devinez le reste. Ma porte ouverte, le cœur me battait, lorsqu'à dix heures et demie, je pénétrai chez ma belle avec toutes les précautions possibles. Elle se défendit comme un beau diable; si elle eût essayé de crier, j'aurais peut-être pris sa défense au sérieux, mais elle ne soufflait mot.

— Misérable! s'écria tout-à-coup de Valgueil se levant la figure bouleversée, et jetant son verre plein de punch à la figure de Burgeret.

HENRI LUCAS.

(La suite à demain.)

sont très endommagés et nécessitent d'assez nombreuses réparations. Mais comme chacune de ces maisons est ou entourée ou précédée de jardins, une quantité prodigieuse d'obus s'est perdue dans ces jardins. Il arrive tous les jours des accidents par le fait de l'impudence des propriétaires qui déterrent, sans prendre les moindres précautions, les obus enfouis. Ainsi, hier, un jardinier a été grièvement blessé par les éclats d'un obus.

On lit dans la Patrie :
Tout le monde a pu remarquer que le nombre des chiffonniers qui exploraient les rues de la capitale a considérablement diminué depuis l'entrée de nos troupes dans Paris. Avant le siège des Prussiens, ils étaient au nombre de 16,000, médaillés à la préfecture de police, tant *biffins* que *sacquiers*. C'est à peine s'ils sont aujourd'hui 2,000, parmi lesquels on ne compte que des vieillards et des femmes. Voici l'explication de ce fait, qui va transformer le caste des chiffonniers au point de la faire disparaître entièrement.

Au commencement du siège, tous les chiffonniers valides, jeunes gens, hommes faits, s'enrôlèrent dans la garde nationale afin de toucher la solde de 1 fr. 50 c., les affaires de la hotte et du crochet n'allant plus. Plusieurs d'entre eux devinrent victimes de la guerre et succombèrent dans diverses attaques. Mais ce fut principalement sous le règne de la Commune que la corporation des chiffonniers a perdu la majorité de ses membres. Presque tous s'étaient jetés à corps perdus dans les rangs des fédérés. Ceux de Batignolles, de Montmartre, de Belleville, de la rue Sainte-Marguerite, de la barrière d'Italie et de la Butte-aux-Cailles, c'est-à-dire des principaux centres où ils sont agglomérés, s'engagèrent dans les bataillons de marche les plus connus par leur exaltation politique, tels que ceux de Flourens, Razoua, Cérizier, et assistèrent à toutes les affaires sérieuses des forts d'Issy et de Vanves, du bois de Boulogne et de Neuilly, où ils perdirent beaucoup de monde.

Mais le combat le plus meurtrier pour les chiffonniers fut sans contredit celui qui se livra pendant vingt-quatre heures dans la vallée de la Bièvre, le lendemain de l'entrée des troupes dans Paris. C'étaient des bataillons de Montmartre, de Belleville, du faubourg Saint-Antoine et de la barrière d'Italie, composés en partie de chiffonniers, qui donnèrent dans cette affaire.

On lit alors un horrible massacre de fédérés, au point que la vallée était jonchée de leurs cadavres. On estime la perte des chiffonniers, tant en morts qu'en blessés, pendant le règne de la Commune, à 6,000. Quant au nombre de ceux qui auraient été faits prisonniers, le chiffre s'en élèverait à environ 4,000.

UN AMOUREUX PRUSSIEN

Une fort curieuse histoire qu'un de nos amis nous apporte de St-Denis.

On vient d'y enterer un jeune officier prussien, M. von der H., qui appartenait à une très-grande famille et était par conséquent destiné aux plus hauts grades dans l'armée prussienne. Voici quelques circonstances romanesques amenèrent sa mort : M. von der H. ayant été chargé, l'hiver dernier, d'occuper, avec un petit détachement de cavalerie, un château des environs de St-Quentin, y trouva, entr'autres objets, un petit carnet parfumé sur la première page duquel il lut : « La prochaine valse, avec M. de... » Sur le deuxième feuillet : « M. de... m'a retenu pour la prochaine polka. » Et ainsi de suite. C'était un carnet de danseuse.

Mais M. von der H., qui, comme tous ses compatriotes, ne regarde rien à moitié, examina complètement le joli carnet à la dernière page duquel il lut, non sans surprise, ces mots :

« Je ne me marierai jamais avec un Prussien ! »

Il avait la signature : Marguerite de S..., avec l'adresse de la jeune personne à Paris.

Dès après la conclusion des préliminaires de paix, M. von der H., s'étant assuré que la famille de S... était de retour à Paris, fit porter le carnet en question à mademoiselle de S..., et annoncer en même temps sa prochaine visite au père de la jeune fille. M. von der H., gentiment accompli, fut poliment reçu dans la maison de M. de S... Il y vit la jeune Marguerite, ravissante fille de dix-sept ans, en devant sur le visage une expression, et le talent de plaire aussi, tout allait es terminer par un mariage, et l'on n'attendait plus, pour cela,

qu'après des nouvelles du fils de la maison, qui s'était engagé, au début de la guerre, dans les zouaves pontificaux, et avait été fait prisonnier à Patay.

Il y a à peine trois semaines, M. de S... reçut des nouvelles de son fils, par un frère d'armes de ce dernier, fait comme lui prisonnier à Patay, mais quelles nouvelles ? Il avait été tué à coups de bâton par ses geôliers dans la forteresse de Spandau, pour une légère infraction au règlement.

On devine maintenant le reste. M. von der H... fut impitoyablement mis à la porte par M. de S... et, désespéré, amoureux fou, il se laissa insensiblement mourir de faim.

COURRIER DE VERSAILLES

Versailles, 9 juillet 1871.

Le manifeste du comte de Chambord a produit dans l'Assemblée un effet de stupeur.

Le parti légitimiste, dès à présent, n'existe plus en tant que parti politique.

Le comte de Chambord ayant revendiqué le drapeau blanc, avec toutes les conséquences du retour à l'ancien régime ; personne ne veut le suivre, politiquement au moins.

Il y a bien encore quelques fidèles quand même ; ceux-là, dit-on, se préparent à donner leur démission :

— Nos pères ont brisé leur épée en 1830 ; nous briserons, en 1871, notre carrière parlementaire, disent-ils.

Ils sont sincères, mais ils ne réfléchissent pas que la situation est toute différente ; qu'en 1830 il y eut usurpation de la branche cadette sur la branche aînée ; tandis qu'aujourd'hui c'est le fils de nos rois qui vient d'être signifié sa déchéance.

Il n'est pas question d'autre chose en ce moment, à Versailles ; la dissolution du parti légitimiste, rapprochée de l'arrivée des nouveaux députés, amènera une nouvelle classification des groupes parlementaires.

Nous vous tiendrons au courant de tout ce qui se produira.

En général on considère comme certain que la majorité sera républicaine libérale.

Il paraît qu'il est question de réduire considérablement le traitement de MM. les ambassadeurs.

En vérité cette réduction paraît nécessaire. Veut-on savoir ce que nous coûtaient sous l'empire les Benédetti, dont souvent le seul mérite est de rendre inextricables les questions les plus simples :

A St-Petersbourg 300,000 fr.

A Londres 275,000

A Vienne 200,000

A Madrid 155,000

A Constantinople 140,000

A Pékin 120,000

A Berlin 110,000

A Florence 110,000

Soit, pour huit villes. 1,405,000 fr.

C'est-à-dire le revenu de plus de 30 millions sur la dette publique. Nous verrons si nos ministres sauront se décider à ces faciles économies. Supprimez ces traitements énormes jusqu'à ce que le bon sens vous vienne de supprimer les ambassadeurs.

NOS PRISONNIERS EN RUSSIE

Il y a quelques jours, le télégraphe nous apprenait que le gouvernement russe avait livré aux Prussiens des soldats français qui s'étaient échappés des frontières prussiennes.

La *Ostsee-Zeitung* nous donne aujourd'hui l'explication du fait.

Jusque dans ces derniers temps, les Français qui s'évadaient de Prusse en Russie n'y étaient pour la plupart pas même internés. Les autorités russes fermaient les yeux, et le consul français à Varsovie pouvait facilement les rapatrier.

Le 8 mai, cent quarante de nos soldats se sauvent de Thorn et arrivent en Pologne ; ils étaient trop nombreux pour que le gouvernement russe pût faire semblant d'ignorer leur présence, et ils furent internés dans la ville de Nieszawa. Là, ils se virent traités magnifiquement par les habitants qui leur prodiguaient le tabac, des liqueurs et toutes sortes de douceurs. Mais cet échange de sympathie prit bientôt une couleur politique hostile à la Russie.

Nos soldats donnaient trois fois par semaine des représentations théâtrales ; la salle était toujours comble, et cela finissait toujours par des manifestations où l'on fai-

sait vivre l'alliance de la France et de la Pologne.

L'affaire fut mandée à Varsovie, et le lendemain le général-major de Morgenstern reçut l'ordre de faire reconduire à la frontière de Prusse les Français coupables, il faut l'avouer, d'une grande légèreté ; ils se virent finalement appréhendés par des gendarmes prussiens, qui les ramenèrent à Thorn. (National).

L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVI.

Séance du 8 juillet.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'organisation et les attributions des conseils départementaux.

La séance d'aujourd'hui est la deuxième que la Chambre consacre à la discussion de la loi sur les conseils généraux. Nous devons, dès le principe, constater une chose, c'est que la question, au lieu d'avancer, paraît avoir fait un pas en arrière, et que le principe de la décentralisation, qui semblait admis, se voit discuté, et nous pouvons ajouter qu'il aura à compter avec de redoutables adversaires.

Nous disions hier que le projet de loi nous paraissait aller bien loin en établissant sans transition des commissions départementales ; nous croyons aujourd'hui que les auteurs de ce projet, animés des meilleures intentions, pourraient bien avoir à se repentir de la manière un peu trop brusque avec laquelle ils ont voulu régénérer nos institutions.

La fin de la séance d'hier faisait préager « un discours ministre. »

Il a bien été prononcé, mais c'est par M. Picard, qui décidément veut prouver que, pour avoir quitté le pouvoir, on ne renonce pas facilement à jouer un rôle important dans la discussion de la Chambre.

Le parti décentralisateur paraissait vaincu, il n'essayait plus de lutter que sur les questions de détail, mais il vient de trouver son chef en la personne de l'ex-ministre qui déclare hautement que les commissions départementales trouveront en lui un adversaire acharné.

Il est franchement pour la centralisation et la loi présentée à la Chambre, mauvaise à tous égards, n'aura d'autres résultats que de faire disparaître le sentiment patriotique et de créer dans le pays un système de fédération absolument contraire aux intérêts de la France.

Avant lui, M. d'Andelar et M. de Jouvenel avaient défendu la décentralisation, et l'Assemblée les avait applaudis. Le discours de M. Picard semble avoir rendu la droite hésitante. Voici M. le ministre de l'intérieur qui monte à la tribune et qui déclare que « tout en admettant le principe du projet de loi, » il lui semble qu'on va bien loin en instituant des commissions départementales. On dirait que des membres de la Chambre, hésitant jusqu'alors, viennent de prendre un parti.

Des applaudissements accueillent les paroles du ministre ; la Chambre est hésitante. Les uns paraissent abandonner le camp des décentralisateurs pour suivre celui que M. Dahirel a appelé « le Rouher républicain ; » les autres se préparent à lutter à outrance pour le principe de la décentralisation qui semble étroitement uni à l'existence des commissions départementales.

Les adversaires se comptent au moment du vote de l'article 2 ; on pourra même juger des forces des deux partis à propos de l'amendement de M. Target qui, comme l'a fait observer M. le président, doit être adopté ou écarté par la Chambre avant qu'il ne soit prononcé sur l'article de la loi.

Mais un courant nouveau est tout-à-coup donné à la discussion.

M. Benoist-d'Azy, président de la commission du budget, monte à la tribune et s'exprime en ces termes :

« Vous savez, messieurs, si toutes nos ressources nous sont nécessaires ; vous avez voté des impôts, vous allez en voter encore, mais je viens vous proposer une mesure qui peut mettre des millions dans les caisses de l'Etat.

« Chaque jour, de nombreuses expéditions sont faites de marchandises ou de matières commerciales que vous frappez de suppléments de contributions. Votez d'urgence immédiatement les impôts que vous voterez sans nul doute dans quelques jours, et vous empêcherez qu'une quantité considérable de marchandises, dont la vente est forcée et immédiate, ne bénéficie des an-

ciens tarifs, en causant ainsi un grand préjudice au trésor. »

M. A. de L. dépose la proposition de loi sur la législation nouvelle qui doit régir la douane.

Voix nombreuses. — Lisez ! lisez !

M. Ancel lit son projet, qui est détaché de l'ensemble de la loi du budget et qui propose de voter l'application immédiate des impôts sur les sucres de toute origine (droit de 15 fr. par 100 kilogr.), sur les cafés (150 fr. les 100 kilogr.), sur les thés (260 fr. les 100 kilogr.).

Une disposition transitoire réduit au droit actuel les marchandises du cours de leur expédition est antérieure à la présentation de la loi (présentation qui remonte au 14 juin).

M. Ancel demande que la discussion soit fixée d'urgence à lundi prochain.

M. Pouyer-Quertier. — Les intérêts engagés sont des plus graves et des plus urgents. La commission n'a pas osé vous demander de voter aujourd'hui. Le gouvernement est prêt à examiner article par article la loi soumise, s'il ne devait pas y avoir de discussion sur certains articles... et comme il s'agit de millions par jour de perte pour le Trésor, oui, de millions, je n'exagère rien, je solliciterais d'urgence le vote de la loi.

Une spéculation immense est engagée précisément aux dépens du Trésor, et des navires vident, dès à présent, les entrepôts de Londres pour échapper aux droits prochains.

Voix nombreuses. — Aux voix ! aux voix !

D'autres voix. — A lundi.

M. Johnston. — Un certain nombre de nos collègues demande la discussion et le vote immédiats. Je viens vous supplier de ne pas voter immédiatement. Les impôts proposés apportent des modifications considérables dans le système économique du pays.

S'il y a une perte pour le Trésor, il faut que M. le ministre nous soumette le projet plus tôt.

M. Pouyer-Quertier. — M. Johnston eût pu savoir que c'était le 14 juin seulement qu'il a soumis le projet à la commission qui n'a pas perdu de temps à l'examiner (Où ! oui !); je répète qu'il s'agit de plusieurs millions par jour pour le Trésor. Il n'y a pas de changement apporté dans le système économique, il n'y a pas de question de principe ; il y a une aggravation de taxes, c'est vrai ; nous avons à faire face à des engagements très-lourds qui n'expliquent que trop ces aggravations.

Les paroles que je prononce en ce moment vont être transmises à Londres, et des ordres seront télégraphiés, qui rendront plus onéreuses les pertes du Trésor. (Aux voix ! aux voix !)

M. Ernest Picard. — Je vous engage à voter immédiatement, car les dangers deviennent plus graves encore depuis la présentation de la présente loi. Seulement, le dernier article pourrait être réservé ; il a donné lieu à un dissentiment au sein de la commission.

M. Tirard s'oppose au vote immédiat.

M. Benoist-d'Azy. — Si vous voulez réserver des articles, votez au moins ce qui se rapporte aux sucres et aux cafés.

L'Assemblée déclare d'abord l'urgence, puis se prononce contre le renvoi à lundi, et décide enfin qu'il sera procédé immédiatement à la discussion des articles.

Art. 1er. — Les droits sur les sucres de toute origine sont augmentés de 3 dixièmes. (M. le rapporteur estime cette augmentation à 12 centimes par kilogr.)

L'article 1er est adopté.

Art. 2. — Les sucres importés par voie maritime sont soumis à un droit de 15 fr. par 100 kilogr. — Adopté.

Art. 3. — Les cafés des colonies, y compris les colonies françaises, paieront 150 fr. les 100 kilogr. d'ailleurs (c'est-à-dire des entrepôts) 170 fr. les 100 kilogr.

Cette disposition produira une augmentation d'environ 75 centimes par livre.

M. Lasclère. — Les cafés de la Réunion profitaient d'un décart, pourquoi n'en profiteraient-ils plus ?

M. Ancel. — Lorsqu'on discutera le régime colonial, on pourra tenir compte de la grande distance.

L'article 3 est adopté.

Les cafés importés des colonies paieront 100 et 130 fr. — Adopté.

Les thés des pays d'Europe paieront 200 et 250 fr. les 100 kilogr., ce qui équivaut, dit le rapporteur, à 1 fr. par demi-kilogramme. — Adopté.

Sur les muscades, poivre, etc., le droit est doublé. — Adopté.

Sur les chicorées, le droit est doublé. — Adopté.

Vins étrangers, importés de l'étranger, 5 fr. par hectolitre. C'est, dit le rapporteur, une protection pour les vins français. — Adopté.

Tabacs et cigarettes importés, 36 fr. par kilog. (Eclamations.) — Adopté.

Enfin vient un impôt nouveau, l'impôt sur l'huile de pétrole.

Huile de pétrole et de schiste venant de l'étranger, 20 et 25 fr. les 100 kilog.; huile épurée 32 à 37 fr.; essence de pétrole 40 et 45 fr.

M. le ministre des finances est d'avis de réserver à l'indépendance le vote de la disposition transitoire en faveur des industriels qui ont des marchandises en cours de transport.

Voix. — Non, aux voix!
Cette disposition est retirée et fera l'objet d'une loi spéciale.

M. le président. — Bien que le règlement n'oblige pas au scrutin, vu l'importance de la loi, j'invite la chambre à voter au scrutin public.

Des membres de l'extrême gauche se refusent de prendre part au vote.

Résultat du vote :
Nombre des votants. 490
Pour l'adoption, 485
Contre l'adoption, 5

L'Assemblée adopte l'ensemble de la loi. La séance est levée à 7 h. 10 m.

Lundi, séance publique à 2 h. Suite de la délibération sur la loi relative aux conseils départementaux.

Un Curé libre a trouvé un remède,

facile et insensible, qui guérit pour toujours tous les Cors aux pieds. Envoyer 3 fr. en 13 timbres-poste, on le recevra avec instruction. M. MARTIN, 2, place de la Charité, Lyon

Guérison certaine et assurée avec confiance entière

CHRONIQUE LOCALE

M. Hénon est arrivé à Lyon, de retour de son voyage à Paris et Versailles.

Hier lundi, à trois heures, a eu lieu à la mairie du 1er arrondissement, le mariage de Mlle Ducarre, fille de M. le député du Rhône, avec M. Verzieux, l'un de ses employés.

M. Le Royer, député du Rhône, était témoin de la mariée.

L'accident arrivé dimanche sur le Rhône, dont nous avons parlé hier, n'est que trop réel.

Dimanche, à trois heures, une voiture de place, contenant quatre personnes, arrivait à l'extrémité de la montée qui aboutit en face du fort de la Vitriolerie.

Le cheval a pris le mors aux dents et a précipité la voiture dans le Rhône, après avoir rebondi sur les encochements.

Le père, la mère et leurs deux jeunes filles, l'une âgée de dix-sept ans, l'autre de dix ans, ont disparu dans le fleuve.

Le cocher avait été déjà renversé. Le père et la mère ont été relevés sains et saufs; la dernière, seule, a des contusions assez graves.

Les cadavres des jeunes filles ont été retirés dans la soirée par les pontonniers militaires du fort.

On nous dit que le père, M. Chastelus, confiseur, rue Mercière, s'est jeté à l'eau à plusieurs reprises.

Ce malheureux père de famille est inconsolable depuis cet irréparable malheur.

Plusieurs fois déjà des accidents sont arrivés dans ces parages.

Nous avons voulu étudier le lieu du sinistre avec un ingénieur, et nous nous sommes rendus compte de ce qu'il y aurait à faire pour en éviter d'autres.

Tout d'abord, il est à remarquer que le chemin monte, suivant une pente assez raide pour arriver en face du fort de la Vitriolerie.

Le point culminant est de plus étranglé par un renflement du bord du fossé de la fortification.

Il est tout naturel qu'un cheval emporté suive la ligne droite, et entraîné par la descente, il va fatalement se précipiter dans le Rhône, à l'angie formée par le couronnement du pont.

Voici, à notre avis, ce qu'il y a à faire :
1° Etablir un parapet à partir du point culminant jusqu'à 30 mètres au-delà de la reprise de la ligne droite;
2° arrondir l'angie du fossé de la fortification.

Le 1° regarde l'administration des ponts-et-chaussées; le 2° le génie militaire.

Nous ne doutons pas qu'une entente ne se produise dans l'intérêt public.

Par arrêté de M. le préfet, en date du 10 juillet, M. Jacque, commissaire judiciaire du quartier de Perrache, a été révoqué de ses fonctions et remplacé par M. Hébert, ancien commissaire de police du quartier de la Métropole.

Les travaux de macadamisage des rues Terme et Saint-Marcel vont commencer prochainement, un atelier pour le cassage des cailloux est installé depuis deux jours au Jardin des Plantes.

Le sable que l'on jetait, depuis quelque temps, sur le pavé de la rue Terme, n'ayant pas empêché les chutes de chevaux de se produire, on a dû en revenir au projet de macadamisage que l'administration avait paru abandonner un instant.

Pendant que l'on travaille à améliorer la rue Terme, on va y construire une vespasienne semblable à celles que l'on vient de placer sur plusieurs points de la ville.

Un avis de M. le maire de Lyon rappelle aux propriétaires et aux locataires des maisons situées dans la ville qu'il est défendu de déposer sur les fenêtres, les toits ou autres parties élevées des maisons, des caisses, des pots à fleurs et autres objets du même genre (art. 1).

Il ne pourra être formé de dépôts de cette espèce que sur les balcons et sur les appuis de croisées garnies de balcon (art. 2).

Il est également défendu de déposer des cages et garde-manger sur aucun des parties élevées des bâtiments (art. 5).

Toutes les précautions doivent être prises pour qu'il ne résulte de l'arrosement des fleurs placées sur les balcons aucun écoulement d'eau sur la voie publique (art. 6).

Ces prescriptions devront être exécutées dans les huit jours (art. 7).

Hier, une scène des plus scandaleuses a mis en émoi les habitants de la montée du Chemin-Neuf. Vers les trois heures de l'après-midi, un convoi funèbre se rendait au cimetière de Loyasse, une suite nombreuse accompagnait le défunt à sa dernière demeure, quand, parmi ceux qui se trouvaient à la fin du cortège, une altercation s'éleva entre deux citoyens. Un soufflet envoyé par une main vigoureuse, à en juger par le bruit qu'il produisit, tomba sur la joue de l'insulteur; de là une mêlée qui se termina par une lutte à la Rossignol-Hollin entre le soufflet et son frère.

L'intervention officieuse d'un garde national, qui probablement était resté en tenue après l'exercice du matin, pensant peut-être qu'il en imposerait davantage, mit fin à cette lutte, et battus et batants reprirent le chemin du cimetière. (Salut Public).

Au concert populaire de ce soir, un artiste célèbre se fera entendre. C'est M. Lambert, bassoniste, professeur au Conservatoire de Besançon.

Comme on le sait, l'administration des Concerts populaires de la place Bellecour ne néglige rien pour maintenir un succès qui grandit d'ailleurs à chaque séance.

La cloison en planches, construite au-devant de la façade du théâtre des Célestins et qui occupait toute la chaussée, vient d'être réduite à des proportions qui laissent libre cette chaussée pour la circulation des voitures. On a, en même temps, fait disparaître les cordages qui reliaient l'échafaudage dressé pour la démolition, aux arbres de la promenade.

L'entrée principale du théâtre et les ouvertures du rez-de-chaussée, laissées béantes par l'incendie, viennent d'être closes.

La ville de Mâcon a décidé d'offrir une fête et un tir régional à la République helvétique, en reconnaissance des soins et de l'aide accordés dernièrement par la Suisse à l'armée de l'Est.

Le tir, qui est offert par la Société des tireurs mâconnais aux Sociétés françaises et étrangères et aux amateurs, aura lieu les 5, 6, 7 et 8 août prochain.

Un marchand forain, le sieur Roblin, a perdu dimanche, au marché de la Croix-Roussé, un porte-monnaie-blaque, contenant douze billets de banque, savoir : onze de 25 fr. et un de 20 fr., à peu près toute sa fortune.

Prière de rapporter le porte-monnaie chez Mme veuve Perron, 37, montée de la Grande-Côte. — Bonne récompense (85 fr.).

Il a été perdu, dimanche 9 juillet, à midi, de la rue des Trois Rois (Guillotière) à la rue de la Barre, un portefeuille contenant 250 francs en billets de banque. Les rapporter contre récompense chez Mlle Bonnyou, rue de la Barre, 16.

MUSIQUES MILITAIRES

Programmes du mardi 11 juillet
De six heures à sept heures 1/2

JARDIN DES PLANTES

38^e de ligne. — Chef : M. FLAMAND

- 1^o Allegro militaire GURTNER.
- 2^o Maître Claude (ouverture) COHEN.
- 3^o Le Trouvère (fantaisie) VERDI.
- 4^o La Part du Diable (fantaisie) AUBER.
- 5^o Le Rossignol (valse pour flûte) BONNO.
- 6^o Polka des Ours BOUILLON.

De huit heures à dix heures du soir
PARC DE LA TÊTE D'OR

16^e de ligne. — Chef : M. FUNFROCK

1^{re} PARTIE

- 1^o Allegro militaire
- 2^o Les deux Arlequins (ouverture) JONAS.
- 3^o Le Châlet (air et duo) A. ADAM.
- 4^o La jeune Mariée DOUARD.

2^e PARTIE

- 5^o Rosita (valse)
- 6^o Les Dragons de Villars (fantaisie) MAILLARD.
- 7^o Joseph (fantaisie) MEHUL.
- 8^o Une Soirée à Carcassonne (polka) GURTNER.

CONCERTS POPULAIRES

Orchestre du Grand-Théâtre

DIRECTION DE M. J. LUIGINI

PLACE BELLECOUR

Les Mardis, Jeudis et Dimanches

De 8 heures à 10 heures du soir

BUREAUX à 7 h. 3/4 — PRIX D'ENTRÉE : 50 c.

Programme du mardi 11 juillet

1^{re} PARTIE

- 1^o Ouverture de la Sirène AUBER.
- 2^o Les bords du Rhône A. LUIGINI.
- 3^o Fantaisie sur Don Juan C. BLANC.
- 4^o Les Fauvettes, polka pour deux petites flûtes BOUSQUET.

2^e PARTIE

- 5^o Ouverture de Ruy-Blas MENDELSSOHN
- 6^o Air varié pour basson, exécuté par M. Lambert JANCOURT.
- 7^o Ouverture de Martha FLOTOW.
- 8^o Le Postillon (galop) C. FAJST.

NOUVELLES DIVERSES

Les ministres de la guerre et de l'intérieur ont été émus et touchés du fait suivant, que le préfet de Saône-et-Loire a porté à leur connaissance :

Des soldats prisonniers, rentrant d'Allemagne en France, ont recueilli, en traversant l'Alsace, un certain nombre d'enfants. Ces enfants, après avoir été souhaiter la bienvenue aux prisonniers, n'ont pas voulu se séparer d'eux; ils ont fait avec eux toutes les étapes de Mulhouse à Autun. En arrivant dans cette ville, ils ont déclaré au maire que, ne voulant pas être Prussiens, ils ne comptaient pas rentrer chez eux; ils l'ont supplié de les mettre à l'école en attendant qu'ils puissent travailler.

Ces enfants étaient tous porteurs de leur acte de naissance, ce qui prouve que leur dessein était depuis longtemps arrêté et que leurs familles n'y avaient point fait obstacle.

Les Autunois ont fait un excellent accueil à ces jeunes émigrants.

Nous apprenons de bonne source que le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le sort de ces enfants, qui, dès à présent, d'ailleurs, sont à l'abri du besoin.

Décidément les Strasbourgeois ne peuvent s'habituer au bruit que font les officiers prussiens en faisant traîner leur sabre sur le pavé des rues.

Ce bruit les horripile, les agace au dernier point.

Dernièrement, voulant donner une leçon aux « traîneurs de sabre », des gamins imaginèrent une farce des plus réussies.

Après une chasse laborieuse, ils parvinrent à attraper un grand nombre de chiens errants, puis ils leur attachèrent de petits sabres de fer blanc à la queue et les lancèrent par la ville, du côté de la promenade où se pavant les officiers.

Que l'on juge de l'émoi ! Les pauvres bêtes affolées allaient se réfugier jusque dans les jambes des officiers.

Ce fut un état de rire général. Depuis ce jour, les sabres ne traînent plus sur le pavé et restent suspendus aux ceinturons.

LES CRIMES D'ANDRESSSELLES

On écrit d'Arras :

Nous apprenons que la Cour de Douai, informée de l'arrestation du principal auteur des nombreux crimes commis à Andresselles depuis quelques années, a évoqué l'affaire uniquement dans le but de témoigner devant l'opinion publique de l'importance considérable qu'elle attache à la répression de tant d'horribles forfaits.

Le procureur général est dans notre ville depuis quelques jours avec M. Bottin, président de chambre et en même temps l'un des magistrats les plus distingués de la Cour.

Tous deux suivent l'instruction de l'affaire, concurremment avec nos magistrats boulonnais.

Il paraît que l'accusé principal, le nommé Joseph Lemaitre, si tant est qu'il ait des complices encore existants, a déployé dans la perpétration de tous ses crimes une présence d'esprit et une intelligence qui, employées à faire le bien, auraient certainement valu à cette organisation dévoyée une position très-avantageuse.

Nous savons que cet homme, âgé d'environ vingt-cinq ans, est entré dans la voie des aveux.

Mais afin de ne pas entraver l'action de la justice, nous devons taire les bruits qui courent relativement à la nature et à l'importance de ces aveux : nous pouvons dire seulement que les dehors et les mœurs de Joseph Lemaitre avaient su prévenir tous les habitants du pays en sa faveur.

Ceux-là même qui avaient été victimes de ses vols étaient des premiers à témoigner de son innocence.

Une des charges qui, nous dit-on, pèsent le plus lourdement sur lui, c'est que, pendant qu'il était appelé au service militaire comme mobile ou mobilisé, aucun détournement n'a été signalé dans le pays. A peine Lemaitre eût-il reparu dans le village que les vols recommencèrent. Il est probable que le drame qui se déroulera bientôt devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais offrira les péripéties les plus étonnantes, car Lemaitre paraît constituer un redoutable émule du trop célèbre Troppmann.

LES REVOLUTIONS

PLUS ÇA CHANGE
PLUS C'EST LA MÊME CHOSE

Brochure in-8°. — Prix : 50 centimes
Même prix, franco par la poste
Lyon, EVRARD, éditeur, 32, rue de Lyon.

ON DEMANDE
Une Femme de ménage sachant faire la cuisine, âgée de quarante ans au moins. — Bonnes références. — S'adresser à la librairie, 32, rue de Lyon.

5^e ANNÉE
IMPARTIALITÉ — PROBITÉ — INDÉPENDANCE

LA SURETÉ FINANCIÈRE

Paraissant tous les dimanches
Avec tous les renseignements financiers et les tirages de la semaine.

5 fr. par an, pour toute la France
BUREAUX : A Paris, 11, rue de Châteaudun

GUIDE POSTAL LYONNAIS

MANUEL
A l'usage des agents de change, banquiers, négociants, industriels, commerçants, etc., par M. MOUREAU, commis principal des Postes.

Prix : 50 centimes
En vente ? — Chez EVRARD, libraire, 32, rue de Lyon.

M. A. BARBÉVILLE, légiste, 9, rue Luizerné, fournit chez lui, ou par correspondance, des renseignements sur les affaires civiles et commerciales, et des explications sur l'interprétation des lois et décrets concernant les effets de commerce; le tout moyennant 2 fr. — Il représente aussi les intéressés devant qui de droit.

CHOCOLAT GENOUD

50, Rue de Lyon, 50
LYON

Pour tous les articles non signés : GUYMET.

Lyon, imp. P. Mougin-Busand, rue Stella, 3.